

Communiqué de presse

Changé, France, le 16 avril 2020

Assemblée générale mixte du 30 avril 2020 se tenant à huis clos

Précisions sur la faculté de donner un mandat

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la société a informé ses actionnaires que son assemblée générale convoquée le 30 avril 2020 à 10 heures se tiendrait hors la présence des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, la société a invité les actionnaires à voter par correspondance ou donner pouvoir au Président en utilisant le formulaire prévu à cet effet et téléchargeable sur le site de la société (<https://www.groupe-seche.com>).

La société précise, en complément des informations figurant dans son communiqué du 9 avril 2020 et dans son avis de convocation du 10 avril 2020 que, conformément à l'article 6 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, dans l'hypothèse où un actionnaire donnerait mandat à une personne nommément désignée (telle que mentionnée au I de l'article L. 225-106 du code de commerce) :

- Les mandats avec indication de mandataire, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'au quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale ;
- Le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose en utilisant le formulaire de vote de l'Assemblée, à CACEIS Corporate Trust, par message électronique à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com, en précisant le nom de la société et la date de l'assemblée en objet, au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée générale.

Le formulaire doit porter les nom, prénom et adresse du mandataire, la mention « *En qualité de mandataire de [Identité de l'actionnaire ayant donné le mandat]* », et doit être daté et signé. Les sens de vote sont renseignés dans le cadre « *Je vote par correspondance* » du formulaire.

La société indique également que, par dérogation au III de l'article R. 225-85 du code de commerce, un actionnaire qui aurait déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sous réserve que son instruction en ce sens parvienne dans des délais compatibles avec les règles relatives à chaque mode de participation (soit au plus tard trois jours avant l'assemblée en cas de vote par correspondance ou de pouvoir donné au Président, et au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'assemblée en cas de pouvoir avec indication de mandataire et vote exprimé par ce dernier). Les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Agenda

Chiffre d'affaires au 31 mars 2020

28 avril 2020 après Bourse

Contacts

Séché Environnement
Manuel Andersen
Directeur des Relations Investisseurs
+33 (0)1 53 21 53 60
m.andersen@groupe-seche.com

A propos de Séché Environnement

Séché Environnement est l'un des principaux acteurs français de la valorisation et du traitement de tous les types de déchets, qu'ils soient d'origine industrielle ou issus des collectivités territoriales.

Premier opérateur indépendant en France, **Séché Environnement** se caractérise par un positionnement de spécialiste des déchets les plus complexes, au cœur de marchés réglementés et à fortes barrières, et développe des solutions de valorisation et de traitement de pointe pour les déchets dangereux et non dangereux.

En effet, ses outils et ses savoir-faire lui permettent d'offrir à sa clientèle d'industriels et de collectivités, des solutions à haute valeur ajoutée, ciblant les problématiques de l'économie circulaire et les exigences de développement durable, telles que :

- les valorisations matières ou énergétique des déchets dangereux et non dangereux ;
- tous types de traitement pour les déchets solides, liquides, gazeux (traitements thermiques, physico-chimiques, radiologiques ...) ;
- le stockage des résidus ultimes de déchets dangereux ou non dangereux ;
- les éco-services de dépollution, de déconstruction, de désamiantage et de réhabilitation ;
- la gestion globale des services à l'Environnement dans le cadre de contrats d'externalisation.

Fort de son expertise globale, le Groupe est actif dans plus de 15 pays dans le Monde et se développe rapidement à l'International par croissance organique et par acquisitions. Déjà présent en Europe (Espagne, Allemagne et désormais en Italie), Séché Environnement a récemment pris des positions de premier plan en Amérique Latine (Pérou, Chili) et en Afrique du Sud.

A ce jour, le Groupe emploie environ 4500 collaborateurs dans le Monde (dont environ 2000 personnes en France).

Séché Environnement est coté sur l'Eurolist d'Euronext (compartiment B) depuis le 27 novembre 1997.

Le titre est éligible au PEA-PME et appartient aux indices CAC Mid&Small et Eternext PEA-PME 150.

Avis important

Ce communiqué peut contenir des informations de nature prévisionnelle. Ces informations constituent soit des tendances, soit des objectifs à la date de publication du présent communiqué et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de la Société, qui peuvent impliquer que les résultats et développements attendus diffèrent significativement des tendances et objectifs énoncés. Ces risques comprennent notamment ceux décrits dans le Document de Référence de la Société disponible sur son site internet (www.groupe-seche.com). Ces informations ne reflètent donc pas les performances futures de la Société, qui peuvent en différer sensiblement et aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces éléments prospectifs. La Société ne prend aucun engagement quant à la mise à jour de ces informations. Des informations plus complètes sur la Société peuvent être obtenues sur son site internet (www.groupe-seche.com), rubrique Information Réglementée. Ce communiqué ne constitue ni une offre de titres ni une sollicitation en vue d'une offre de titres dans un quelconque Etat, y compris aux Etats-Unis. La distribution du présent communiqué peut être soumise aux lois et règlements en vigueur en France ou à l'Étranger. Les personnes en possession du présent communiqué de presse doivent s'informer de ces restrictions et s'y conformer.